

Capsules linguistiques*

Petit rappel...

La toponymie des villes du Québec commençant par **Saint** ou **Sainte**

Selon la Commission de toponymie, l'on ne peut abrégé un toponyme dans le corps d'un texte. Par contre, pour des raisons d'espace, on peut se permettre de l'abrégé mais en veillant à ce qu'il soit toujours déchiffrable. Ainsi, tous les noms de villes ou de villages commençant par Saint ou Sainte doivent s'écrire au long.

Par exemple : Saint-Jean-sur-Richelieu (et non St-Jean-sur-Richelieu).

Source : La Commission de toponymie

Saviez vous que...

Le terme « **via** » appartient uniquement au domaine du transport et signifie « en passant par ». Il est donc important de ne l'utiliser qu'à cette fin et de privilégier l'usage de « par », « au moyen de », « par l'intermédiaire de » ou encore « par l'entremise de » pour tout autre contexte.

Ex. : Une lettre expédiée par (et non « via ») messagerie.

Ex. : Destination Nice via Paris (emploi correct).

Ex. : Un communiqué de presse diffusé par l'intermédiaire (et non « via ») de News Wire.

Source : Le Multidictionnaire

Le mot juste...

ce que VS ce dont

On emploi « ce que » avec les verbes qui ont un objet direct et « ce dont » avec les verbes habituellement suivis de « de ».

Ex. : Voici ce dont on se sert (et non « ce qu'on se sert », car on se sert « de » quelque chose) souvent.

Ex. : Voici ce dont vous aurez besoin (et non « ce que vous aurez besoin », car vous aurez besoin « de » quelque chose).

Ex. : Voici ce que j'ai acheté.

Ex. : Voici ce que j'ai écrit à ce sujet.

Source : Dictionnaire des petites ignorances de la langue française au Canada

* Capsules proposées par les Services linguistiques du **Cabinet Lavery**.